



**FINANCES
PUBLIQUES**

Compte-rendu CMP IS du 12/12/2018 CFDT-CFTC



Contexte :

Premier conseil de promotion de la scolarité « formation de demain », à la fin de la phase « socle » de septembre à fin décembre. Les évaluations écrites du socle sont passées, la moitié des notes a été communiqué.

Solidaires et FO ont 3 représentants chacun et sont assistés de leurs suppléants, CGT a 2 élus et leurs suppléants, CFDT-CFTC a un élu sans suppléant (excusé pour raisons personnelles).

Côté administration sont présents M. Ramir, directeur de la formation, les directeurs de Noisiel et Clermont ainsi que leurs adjointes, les chef(fe)s de pôles RH et formations du siège. Des enseignants sont présents mais ne seront pas invités à parler pendant la séance.

Le conseil s'est déroulé de 9H à 13H dans les locaux de Clermont-Ferrand, sans pause à la demande des élus pour couvrir le maximum de points.

Les 4 OS lisent successivement leurs liminaires, se recoupant sur de très nombreux points : manque de communication et de transparence de l'administration, sentiment générale de subir une formation mal préparée et finalisé dans l'urgence, vide intellectuel et pratiques de la plupart des cours du « socle », problèmes de logistique de logements à Paris, problèmes financiers avec attente des reclassements.

Pratique :

La question spécifique de la CFDT concernant l'avenir du poste relation stagiaires ne sera pas traité par la direction.

La demande CFDT-CFTC de mise en ligne de toutes les règles de gestions concernant les stagiaires n'est pas non plus traitée.

Les OS demandent une journée entière pour le prochain conseil de promo, la direction répond que d'expérience une demi-journée suffit.

La demande de photocopieurs à disposition des stagiaires est rejetée comme étant satisfaite lorsque l'administration demande des impressions. La disponibilité de la Relation Stagiaires en cas de besoin personnel est affirmée.

RH :

Les problèmes de reclassements sont justifiés par l'absence de renfort de l'équipe RH devant la forte hausse des effectifs de stagiaires et le changement de logiciel RH (AGORA à SIRHIUS). M. Maurin, chef de pôle RH chargé des payes, précise que ses agentes ont annulés leurs congés de Toussaint pour liquider la paye corrigée avant le PAS du 1^o janvier 2019. Il nous assure que tout a été fait pour que l'ensemble des IS comme des CS soient payés avec rattrapages en décembre. Il précise que sans le PAS, le rattrapage aurait été effectué comme de tradition sur janvier. Il nous est également expliqué que la fiabilisation des transferts des dossiers au CSRH a été privilégié afin de s'assurer que tous les agents soient rémunérés lors de la bascule en novembre.

Au vu de ces éléments, les OS saluent le travail des collègues RH mais regrettent le manque d'anticipation de l'administration. Solidaires demande également que le montant minimal de rémunération soit communiqué correctement aux lauréats en amont de l'entrée à l'école. Demande est également faite de préciser dans les documents d'inscriptions la logique de répartition de la prime de stage (dispositif compensant les reclassements tardifs en début d'année). La Direction répond que la note nous concernant a été émis par RH en juin et que les règles n'étaient pas connues avant.

La demande de logements sociaux à des tarifs adaptés pour les IS de Noisiel est rejeté pour des raisons budgétaires générales. La séparation école-logement est réaffirmé par la Direction.

Mutations :

Concernant les règles de mutations, la direction indique dès le départ ne pas être compétente. La demande de 2^e tour de mutation après les postes à profils a déjà été écarté par RH1C (M. Ramir indique l'avoir réclamé sans succès). Le problème manifeste de la sur-affectation en IdF (au moins 3 départements où il n'existe qu'un poste pour 12 stagiaires) est regretté, mais la direction compte sur les postes à profils pour aplanir la situation (doctrine présentée par RH en conférence).

Le problème des chargés de familles qui ne pourront postuler en DG suite à des délais trop contraints pour la scolarisation des enfants (réponses en avril voir début mai pour un poste le 15 mai) est mis en avant. Est demandé pour ces personnes la possibilité de faire le stage à proximité de l'école ou du logement parisien. Refus de principe de la direction. La titularisation dépend totalement du chef de service d'accueil donc nécessité de faire le stage dans son futur service.

Il nous est précisé que nous serons pendant le stage en ALD et inclus dans le mouvement local en juin. Je fais remarquer qu'avec 37 ans de moyenne d'âge, le profil de l'ex-étudiant(e) qui peut déménager en bus avec un sac à dos de meublé en meublé est ultra-minoritaire. La CGT ajoute que ce serait un 4^e déménagement sur un an. M. Ramir répond que le directeur fou est un mythe et qu'il a tout intérêt à nous garder sur notre poste de stage. Il ajoute qu'après septembre l'ENFIP n'a plus aucune compétence nous concernant et que les DD sont libres en la matière.

Les groupes de blocs sont en cours de constitutions par les établissements, il nous est précisé que seuls 4 collègues de GPE en dépenses seront amenés à changer d'établissement (Clermont à Noisiel) et uniquement pour les 3 dernières semaines de cours. Les intéressés ont apparemment été contactés et ont donné leur accord.

Scolarité :

L'engagement des formateurs pour rendre attrayante la scolarité est unanimement saluée par les OS. La direction rend également hommage au travail fourni pour produire et s'approprier le contenu de la nouvelle formation.

La remise en place des stages de découvertes est préconisée par les OS à la place des conférences et vidéo. La direction met en avant les inégalités de traitement selon les directions d'accueils et demande un retour sur le forum Central et DN. Les OS en valident l'intérêt et recommandent de généraliser le processus à tous les métiers en septembre. La proposition était en cours de réflexion par la direction et bien accueillie.

L'intérêt des cours (hors TVA et compta) est décrié par les OS. M. Ramir répond que au vu du grand succès des évaluations la formation semble au point. Les OS répliquent que si la TVA était correcte, les épreuves de compta étaient mal faites et que le droit s'apparentait à de la recherche documentaire. FO fait remarquer le manque de clarté de la note concernant la documentation à disposition et dit que l'administration devrait se donner les moyens de contrôler le bon usage de l'informatique par les stagiaires. Ils ne sont pas suivis par les autres OS.

Retour au contenu des cours : les OS critiquent le manque de DGFIP dans le socle et l'absence d'intérêt du management. M. Jouffret répond qu'il y a de la DGFIP partout sauf dans le management pour éviter de parler de la vie du service traité et se concentrer sur le cours et ses principes. Globalement, toutes nos critiques sont rejetées comme manquant de hauteur de vue et nous sommes invités à reformuler un jugement à la fin du bloc.

Nous insistons sur le manque d'intérêt des cours selon le niveau d'expertise du stagiaire. Il est acté que la TVA et la compta commenceront plus tôt dans la scolarité. M. Jouffret refuse le principe des groupes de niveaux pour détendre le calendrier et met en avant le phénomène du creuset interne-externe-débutant-expert faisant aboutir tous le monde à la moyenne. Je lui fais remarquer que pour lancer une réaction il faut un déclencheur et que les cours décontextualisés ne le permettent pas, que cela rend le simple fait de se lever le matin pour subir des cours sans intérêt professionnel une corvée. Il répond me trouver particulièrement dur avec le contenu des enseignements. Les erreurs dans les cours et les problèmes de calibrages sont critiqués. La direction les présentent comme un problème évident dans un nouveau process et prévoit leurs corrections pour l'année suivante.

Les e-formations ne font pas l'unanimité et il est difficile de prendre du recul pour l'instant. Leur pertinence variable est mise en avant. Leur réalisation en présentiel est cependant décrié.

Les OS demandent le rétablissement d'une demi-journée en TTA par semaine pour permettre un temps d'assimilation des matières qui s'enchaînent. La direction ne comprends pas pourquoi nous critiquons l'intérêt du socle mais demandons la détente du calendrier. Aucune réponse n'est fournie

Coopérants :

Les coopérants ont eu la possibilité de faire le stage probatoire. Ceux étant intéressés doivent se rapprocher du pôle relations internationales.

Stage probatoire :

Les congés bloqués sont critiqués par les OS pour diverses raisons (familles devant déménager et scolarisation, vie dans le service d'accueil,...). L'ENFIP met en avant ses règles de gestions et la paralysie entraîné par le décret fixant le stage à 12 mois, scolarité comprise. Je mets en avant la solution adoptée par la DGDDI dont je suis issu : régime indemnitaire calqué sur celui d'un agent en poste dès le premier jour de stage (primes diverses comprises) et congés+RH librement pris selon les modalités du service d'accueil. Les jours de congés sont au prorata de l'année en cours (X mois/12, ici 8/12° des congés annuels possibles). M. RAMIR s'est avéré très intéressé mais l'écueil est le calendrier de titularisation avec la CAP de septembre. Une note est en cours de rédaction et devra répondre à tous ces questionnements (sur la gestion des temps partiels par ex).

Visites des directeurs :

Le passage des équipes de directions à Noisiel a été vécu comme une réaction à la conférence d'Antoine Magnant. M. Fachan dément cette interprétation et explique cette visite traditionnelle, les élus clermontois confirment l'absence de ce ressenti lors du passage de M. Jouffret et Mme Bonjean.

Conclusion :

M. Ramir clôture la session à 13H en fixant la date du 19 mars et évoque un éventuel Conseil pendant le stage pratique. Il met en avant la bonne volonté de réponse de l'administration dans ses réponses et l'absence de « langue de bois » de sa part.